

# AVIS PUBLIC



## ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME (01-282)

À ses séances du 9 décembre 2025 et 10 mars 2026, le conseil d'arrondissement a respectivement adopté les règlements suivants :

- Règlement CA-24-282.146 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) » notamment afin d'ajuster des dispositions visées indirectement par la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (24-017) ;
- Règlement CA-24-282.145-1 intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), le Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215), le Règlement sur les certificats d'autorisation et d'occupation (CA-24-224), le Règlement sur les clôtures de l'arrondissement de Ville-Marie (CA-24-225) et le Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., C. O-1) » afin, notamment, d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal (24-017).

Ces règlements sont entrés en vigueur le 31 mars 2026, date de la délivrance, par le greffier adjoint de la Ville, des certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, ainsi qu'aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire, le tout conformément à l'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

*Ces règlements peuvent être consultés à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).*

Fait à Montréal, le 15 avril 2026

La secrétaire d'arrondissement,  
Katerine Rowan

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*